

Saint-Martin-d'Hères, le 22 janvier 2024

Conseil d'administration restreint du mardi 30 janvier 2024
Délibération n°CAR_del-20240130-02

Projet : Modalités d'audition du COS pour le recrutement du PU en discipline « sociologie » - section CNU n°19

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le Décret n° 84-431 du 6 juin 1984 relatif au statut des enseignants-chercheurs, notamment les articles 9, 9-1 et 9-2, introduits par le décret n° 2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu l'avis favorable de la commission scientifique du 14 novembre 2023

Vu la délibération n°CAR-2023-2024-01 du 21 novembre 2023 fixant la composition du comité de sélection du recrutement PU en discipline « sociologie » - section CNU n°19

Vu la délibération n°CAR_del-20240130-1 du 30 janvier 2024 portant modification de la composition du comité de sélection du recrutement PU en discipline « sociologie » - section CNU n°19

La présidente du conseil d'administration restreint expose que la Présidente du comité de sélection propose à l'instance d'arrêter les modalités suivantes des candidats qui seront sélectionnées :

Le format d'audition en huis clos sera le suivant :

- Une audition d'environ 50 minutes, qui se déroulera en trois temps :
 - L'un sur les activités de recherche (15') : présentation générale + zoom sur une recherche récente
 - L'un sur les projets pédagogiques et institutionnels (15') au sein de l'Institut d'Etudes Politiques et de son environnement (bilan d'expérience et perspectives à venir)
 - Suivi d'un temps de questions/réponses (20') permettant d'évaluer les motivations à postuler, l'adéquation au poste et les perspectives d'évolutions professionnelles

Après en avoir débattu, la présidente soumet la proposition ci-dessus au vote

Résultat du vote

Nombre de présents 03

Nombre de procurations 02

Votre « Pour »	05
Vte « Contre »	00
Abstentions	00

Conseil d'administration restreint

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN FORMATION RESTREINTE

DECIDE :

- ✓ D'approuver les modalités d'audition des candidats qui seront sectionnées pour le recrutement PU sociologie section 19.

Sabine SAURUGGER
Présidente du conseil d'administration en formation restreinte

